Médoc Estuaire
Communauté de communes

ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS

L'an deux mille huit, le 27 NOVEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Dominique FEDIEU

Date de convocation du Conseil communautaire : 19 novembre 2008

Etaient présents :
- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC :Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, J.P LAMY, Philippe DUCAMP
- MACAU : Pierre CABANY, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Bruno NEFF, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE
Pouvoirs : Daniel PARABIS à Claude GANELON – Thierry HEULLE à Dominique FEDIEU –Christine NADALIE à Anne SAVIN de LARCLAUSE
Absentes, excusées : Fabienne OUVRARD

Concerne : 08-88 FOURNITURE DE BACS ORDURES MENAGERES – Lancement de la consultation

Dans le cadre du renouvellement de son marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes envisage de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères à un seul passage par semaine.

Les déchets sont actuellement présentés à la collecte, deux fois par semaine, en bacs gris d'un volume unique de 120L.

La diminution de la fréquence de collecte implique une augmentation du volume de déchets présentés par les usagers lors du passage du camion de collecte. La Communauté de Communes doit donc envisager d'adapter son parc de bacs au nombre de personne par foyer.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation pour un marché à bons de commande de bacs ordures ménagères, dans le respect du Code des Marchés Publics.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

▶ autorise Monsieur le Président à lancer une consultation, dans le respect du Code des Marchés Publics, pour la fourniture de bacs ordures ménagères.

Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Pour copie conforme
Arsac, le 3 décembre 2008

REÇU LE
24 DEC. 2008
SOUS-PRÉFECTURE
LESPARRE

Le Président,

Communauté de Communes Médoc-Estuaire
Siège
Margaux
(33460)
ARSAC

Gérard DUBOS